

Compte rendu de la réunion DRHM/DS sur le pouvoir d'achat du 02 juin 2022

Cette réunion a été programmée suite aux demandes de **la CFDT-VNF** d'entamer des négociations salariales sur des mesures visant à accompagner les personnels face à l'inflation grandissante depuis le début d'année 2022. Nos revendications ont été rappelées dans les différentes réunions bilatérales et formalisées dans les dernières déclarations préalables au CTU plénier.

En introduction de cette réunion le DRH a tenu à rappeler les différentes mesures déjà opérées ou programmées pour cette année tout en indiquant que d'ores et déjà des tensions sur la masse salariale se faisaient sentir.

Ainsi, il a rappelé que :

- **1,4 millions d'euros** avaient été mobilisés au titre de la révision de la grille indiciaire des catégories C. Cette mesure a impacté notamment les premiers échelons de la catégorie C et B ;
- **450 K€** en faveur de la contribution de 15€ pour les personnels publics au titre de la participation aux frais de mutuelle à hauteur de 15€/mois pour celles et ceux qui ont fait le choix d'en faire la demande. Selon la direction, une minorité à ce jour, n'ont pas fait ce choix ;
- **350K€** mobilisés en faveur de l'indemnité télétravail ;
- **240K€** mobilisés pour la convergence indemnitaire des catégories A et B (par le biais d'une revalorisation de l'IFSE versée sur la paie de mai 2022)
- **260 K€** suite à la revalorisation du SMIC ; Cela concerne notamment les saisonniers ;
- **400K€** au titre de l'augmentation de 2,5% de la prime de rendement pour les OPA, amenant celle-ci à un taux moyen de 12,1% ;
- **125K€** de plus par rapport à l'enveloppe du Complément Annuel (CA) de 2021 des OPA. En 2022, celui-ci sera aligné sur le CIA 2021 à savoir une évolution du montant moyen :
 - de 400€ à 1050€ pour les catégories A
 - de 290€ à 550€ pour les catégories B
 - de 200 à 350€ pour les catégories C
- **200k€** de plus pour l'enveloppe allouée aux négociations annuelles obligatoires 2022 (NAO) dans le cadre des futures négociations salariales portant sur les salariés de droit privé.

Le DRH a indiqué que c'était donc d'ores et déjà une enveloppe **de 3,5 millions d'euros** qui était mobilisée pour la revalorisation salariale des personnels.

Il a précisé qu'il y avait également à l'étude une enveloppe CIA qui devrait être mobilisée cette année et revalorisée par rapport à l'année dernière. Pour autant à ce jour, il a indiqué être dans l'incapacité d'annoncer les montants qui seront définis au ministère.

Le DRH a indiqué qu'il avait pris soin d'étudier les propositions de **la CFDT-VNF** et pour certaines de les chiffrer.

- Concernant la bascule des corps techniques au RIFSEEP, VNF provisionne une enveloppe **de 100K€ à 150K€** pour donner suite à la demande préalable aux négociations **de la CFDT-VNF** prévoyant de remonter tous les personnels techniques à un coefficient d'ISS minimum de 1 sauf cas exceptionnel relevant d'une décision managériale.
- Concernant le dispositif de la prime PEPA, il a indiqué que celui-ci, s'il avait dû être versé, aurait dû l'être avant le 31 mars car suite à cette date, il ne bénéficie plus du même régime concernant les

cotisations patronales. A notre demande de s'engager à un versement en début d'année prochaine, celui-ci a refusé indiquant qu'il ne se voyait pas porter et obtenir un tel dispositif ;

- Concernant la demande de faire évoluer les cycles de travail à la semaine à 4 jours, il a indiqué ne pas l'envisager notamment sur les cycles d'exploitations car cela ne correspondait pas aux besoins des services. Il a toutefois annoncé vouloir expérimenter, au même titre qu'au MTE, l'autorisation de la semaine à 4 jours pour l'ensemble des personnels qui le souhaitent au retour d'un :
 - Congé maternité ;
 - Congé paternité ;
 - Congé parental.
- Suite à une nouvelle relance de **la CFDT-VNF**, le DRH a indiqué qu'il étudierait la possibilité d'accorder pour les personnels éligibles au télétravail, la possibilité en accord avec la hiérarchie, de bénéficier de 3 jours de télétravail tel que le prévoit l'accord. Cette demande de **la CFDT-VNF** a pour but de limiter l'impact de la hausse des carburants sur les personnels en diminuant leurs trajets domicile travail. **Nous attendons un retour sur ce point.**

En dehors du rappel sur les mesures déjà opérées ou en cours, le DRH a indiqué qu'il ne prévoyait aucune mesure complémentaire rappelant les tensions sur la masse salariale et les incertitudes sur le coût du CIA et l'impact qu'aurait sur la masse salariale l'évolution du point d'indice. Concernant les salariés de droit privé, il a indiqué que le cadrage RMPP de 2,6% pourrait être revu à la hausse si l'augmentation du point d'indice était supérieure au cadrage initial.

En ce qui concerne les salariés privés, outre le rappel de la CFDT-VNF que le cadrage de 2,6% était très largement insuffisant, les discussions ont été renvoyées à la négociation salariale obligatoire qui débutera le 8 juin avec le délégué syndical de droit privé de la CFDT-VNF, seule organisation syndicale représentative des salariés de droit privé.

La CFDT-VNF a rappelé que pour la plupart des mesures engagées, il s'agissait d'une simple déclinaison des mesures mises en place au MTE. Que cela soit en année de forte inflation ou non, celles-ci auraient eu lieu et si pour certains elles ont eu un impact significatif, ce n'est pas le cas pour la majorité des personnels, d'autant plus que cela reste très faible au regard de l'inflation atteignant plus de 6% en juin 2022.

Aussi, **la CFDT-VNF** a rappelé qu'au titre du projet d'accord d'intéressement de droit public, si celui-ci avait pu être versé dès 2020 comme s'y était engagé initialement le directeur général, c'est une enveloppe de plus d'1 million d'euros qui aurait été versée en 2020, plus de 1,3 millions d'euros au titre de 2021 et plus de 1,5 millions d'euros en 2022. Rien qu'au titre des deux années précédentes, c'est donc 2,3 millions qui auraient dû être mobilisés en faveur des agents et qui ne l'ont pas été bien qu'ils soient budgétés chaque année.

Enfin, **la CFDT-VNF** a rappelé que pour bon nombre des mesures listées par la direction, dont l'éventuelle augmentation du point d'indice, cela devrait donner lieu à un complément de masse salariale apporté par l'Etat et que VNF serait dans l'incapacité de prendre en charge la totalité des impacts de ces mesures. Ne pas obtenir ce complément budgétaire signifie se priver de la capacité financière d'autres mesures spécifiques à VNF !

Aussi, **la CFDT-VNF** a dénoncé le fait que la direction ait reporté l'organisation de cette réunion à ce milieu d'année pour au final annoncer que rien ne sera fait en dehors, pour la plupart, de ce qui s'impose à VNF.

La CFDT-VNF a demandé qu'à minima, la revalorisation des titres restaurant pour les personnels publics soit opérée dès cette année à hauteur de 7,5€. La DRH a chiffré cette opération à 600K€ et suite à nos arguments a convenu que c'est un dispositif approprié par rapport à la situation économique actuelle d'autant plus qu'il concerne l'alimentaire et impactera tous les personnels qui ont fait ou qui feront le choix d'y souscrire.

Suite à la demande insistante de la **CFDT-VNF**, le DRH s'est engagé à nous faire un retour d'ici la fin du mois sur la capacité de la direction à donner suite ou non à cette revendication. Il a également tenu à préciser plusieurs simulations pour la revalorisation des titres restaurant pour les personnels publics :

- Un TR d'une valeur de 6€ induirait un coût pour VNF de 250K€
- Un TR d'une valeur de 7,5€ induirait un coût pour VNF de 600K€
- Un TR d'une valeur de 9€ induirait un coût pour VNF d'1 million d'euros

La **CFDT-VNF** a également demandé à ce que la direction fasse des propositions pour appliquer une répartition d'une enveloppe complémentaire au CIA/CA. Sur ce point, la direction a indiqué qu'elle gardait espoir que la revalorisation du CIA serait à la hauteur et permettrait de répondre à nos attentes tout en restant sur un seul dispositif.

La **CFDT-VNF** a demandé que les PETPE puissent également bénéficier d'une mesure exceptionnelle sous forme d'un complément de PTETE.

Les négociations de la Fonction Publique sur la revalorisation du point d'indice et de la grille indiciaire seront déterminantes pour apprécier dans la globalité les enveloppes mobilisées. Nous restons donc mobilisés sur ce point au bon niveau (interministériel) et ne manquerons pas le cas échéant de repartir à la charge dans les négociations futures avec la direction de VNF.

Si chaque année, la direction a su basculer en investissement la masse salariale non consommée, il faudra si nécessaire qu'elle sache le faire dans l'autre sens pour répondre à l'urgence sociale du moment qui s'impose à tous ses personnels.

Enfin, la **CFDT-VNF** a rappelé qu'elle restait dans l'attente d'un avenant au protocole PTETE pour revaloriser en PTETE C les personnels encadrant une seule personne. Ancienne demande pour laquelle le DRH avait donné un accord un principe à la **CFDT-VNF** lors d'échanges bilatéraux qui ont suivi la signature du dernier protocole et pour lequel la CFDT-VNF avait obtenu une clause de revoyure à 6 mois et 1 an.

Sur ce point, le DRH a confirmé qu'il ferait une proposition d'avenant prochainement.

Comptez sur nous pour rester mobilisés et pour continuer de ne rien lâcher afin d'aboutir à nos revendications qui ont, de façon transparente et constante, toujours été clairement indiquées auprès des personnels.

Les délégués syndicaux CFDT-VNF